Faits divers & Justice

Faits d'ailleurs

Recherché pour meurtre, il est tué par un train

Un homme est décédé dans la nuit de mercredi à jeudi, percuté par une locomotive à Ebersheim (France). La victime est l'homme recherché depuis quelques jours pour le meurtre de son excompagne. En effet, celuici portait les papiers d'identité du suspect. Et le parquet de Strasbourg a confirmé qu'il s'agissait bien de Julien Griffon. Les enquêteurs privilégient la thèse du suicide. En 2016, 123 femmes ont été tuées par leur mari, ex-mari, compagnon ou amant en France, soit une tous les trois jours, selon des chiffres officiels.

Tué par l'hélice de son bateau

Un homme de 47 ans est mort samedi sur le lac du Monteynard (France). Le quadragénaire, pilote d'un bateau à moteur, aurait été mortellement touché à la tête par l'hélice de son embarcation. L'accident, dont les circonstances restent à déterminer, se serait produit lors d'une séance de wakeboard. Lors d'une manœuvre pour récupérer le pratiquant tombé à l'eau, le pilote aurait basculé par-dessus bord. Son bateau lui serait passé dessus et l'homme aurait été heurté à la tête par l'hélice du moteur. La victime est décédée malgré l'intervention des secours.

Un enfant meurt dans la machine à laver en jouant à cache-cache

À Slupsk (Pologne), un enfant, âgé de 3 ans, jouait à cache-cache avec sa grande sœur, âgée de 5 ans, alors que les parents dormaient. Le garçonnet s'est planqué dans la machine à laver mais s'est retrouvé enfermé dedans, car il n'arrivait pas à ouvrir de l'intérieur. Les parents, à leur réveil, l'ont trouvé inconscient dans la machine à laver. Les secours ont tenté en vain de le réanimer avant de le transporter à l'hôpital où il est décédé six heures plus tard. L'autopsie a révélé que l'enfant est mort de suffocation à cause d'un manque d'oxygene dans la machine à laver. Une enquête a été ouverte.

Électrisé par sa guitare, il est gravement blessé

Un jeune homme, électrisé par sa guitare électrique, a été grièvement blessé à Angoulême (France), vendredi. II se trouvait en arrêt cardiorespiratoire à l'arrivée des secours et a pu être réanimé et transporté à l'hôpital.

Rassemblés par JNE

Audiences foraines à Port-Gentil

Plus de deux cent affaires de flagrant délit jugées

SYM

Port-Gentil/Gabon

LE tribunal de première instance de Port-Gentil vient de tenir des audiences foraines. Ces assises étaient organisées dans la salle de conférence de l'Hôtel de Ville. Celles-ci ont été fixées conformément à la loi, en raison des nécessités de service. En effet, de-

Droit de réponse des avocats de Étienne **Dieudonné Ngoubou**

LES avocats de Monsieur Étienne Dieudonné Ngoubou viennent d'apprendre, dans le Quotidien L'Union N° 12 757 du jeudi 28 juin 2018, du renvoi de son dossier devant la Cour criminelle spéciale, pour y être jugé à l'occasion de la session qui vient de s'ouvrir et ce, alors même que ce dossier est toujours entre les mains du juge d'instruction et n'a fait l'objet d'aucune décision de renvoi devant une juridiction de jugement.

Comment peut-il donc être ainsi préjugé du sort qui sera réservé à cette affaire, et expliquer qu'elle fera l'objet d'un renvoi devant la Cour criminelle spéciale... sauf, bien évidemment à considérer que les jeux seraient déjà faits portant dès lors gravement atteinte au sacro-saint principe de la présomption d'innocence dont bénéficie tout citoyen faisant l'objet de poursuites pénales. La Constitution gabonaise pas en reste puisqu'elle consacre ce principe dans le titre préliminaire en son article 23. Cette information est d'autant plus surprenante que le Groupe de travail sur la détention arbitraire du Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU a rendu une décision d'une extrême sévérité à l'encontre de l'État gabonais, considérant que la détention de Monsieur Étienne Dieudonné Ngoubou est arbitraire, en ce que cette détention est illégale tout en demandant sa mise en liberté immédiate ainsi que la réparation du préjudice qu'il a subi, et exhortant l'État gabonais à diligenter une enquête indépendante afin que la lumière soit faite sur les conditions dans lesquelles notre client a pu être maintenu en cet état de détention arbitraire près de deux ans.

Pour les avocats de Monsieur Étienne Dieudonné Ngoubou, Me Cédric Maguisset



L'Hôtel de Ville de Port-Gentil, cadre des dernières audiences forgines.

puis le lancement de la grève des magistrats (déjà levée) et celle des greffiers (qui vient juste de prendre fin), il y avait longtemps que des audiences correctionnelles n'avaient plus eu lieu au tribunal de première instance de Port-Gentil.

quence la paralysie du bon fonctionnement des activités judiciaires.

Cette session foraine a donc été jugée utile, pour permettre aux prévenus d'être fixés sur leur sort. Dans le cadre de ces audiences, le tribunal a statué sur plus de deux cent affaires ayant trait à l'abus de confiance, à l'escroquerie, à la grivèlerie, au défaut de carte de séjour, aux coups et blessures, à la non-assistance à personne en danger, à la pratique de sorcellerie et charlatanisme, etc.

Plusieurs détenus ont ainsi recouvré la liberté.

d'autres connaissent désormais la durée de leur condamnation. Avec la reprise des acti-

vités des greffiers suite à la levée du mot d'ordre de leur grève, les choses vont s'accélérer davantage, affirme-t-on au tribunal de Port-Gentil.





 Oscar de « L'Excellence des Managers Africains » décerné par le Conseil International des Managers Africains; Prix « International Star for Leadership in Quality » décerné par Business Initiative Directions (BID).

Le Président du Conseil d'Administration, M. Edouard-Pierre VALENTIN

Une Ambition Africaine.

SIEGE SOCIAL:

1843, Boulevard de Frère Macaire (Face Aéroport International Léon Mha) / B.P.: 6757 / Libreville / Gabon

Tél.: (241) 01 44 28 44 - 01 44 47 27 - 01 44 47 28 / Fax: (241) 01 44 28 46 / Email: infos@seg-rease.com / Site web: www.seg-rease.com // Site web: www.se